

Z ARTS
A U²⁰₂₅
Y PRÉSENT

O

PEINTURE > SCULPTURE > DESSIN > VIDÉO...

Thème 2025 → *ensemble*

R

DOSSIER DE CANDIDATURE

Date limite de dépôt : 18 octobre 2025

RETOUR SUR IMAGES

Depuis 1990, La Ville de Royan propose chaque année aux artistes de tous horizons de présenter leur travail plastique au concours du Salon d'Automne, donnant l'occasion aux participants de confronter leurs pratiques et mettre en lumière leurs talents. Une vingtaine d'années plus tard, il a été décidé de donner un thème / un sujet aux artistes afin de favoriser la création et de donner une certaine cohérence aux expositions.

Aujourd'hui, afin de lui donner un souffle nouveau, le Salon d'Automne devient le Salon ROYAN-ARTS au présent.

ÉDITION 2025

Ce salon/concours s'adresse à toute personne désireuse de faire partager sa fibre artistique et créatrice, artiste amateur ou professionnel, intervenant dans le champ des arts actuels, qu'ils soient plastiques (peinture, sculpture, gravure, techniques mixtes, installations, ...) ou audiovisuels (photographie, vidéo, art numérique, ...).

THÈME 2025 : ENSEMBLE

Cette nouvelle édition propose aux artistes de travailler sur le sujet **ENSEMBLE**. Les créations devront s'en inspirer et en proposer une interprétation singulière et originale, créée pour l'occasion. Le sujet peut être envisagé

OBJECTIF DE LA MANIFESTATION

Cette manifestation vise à encourager la création artistique contemporaine et offre la possibilité aux artistes, **quel que soit leur moyen d'expression**, de concourir devant un jury composé de professionnels et d'amateurs.

Elle permet aux artistes sélectionnés de faire découvrir leur univers artistique au public, au cours d'une exposition collective.

L'EXPOSITION

Un jury composé de personnalités du monde artistique se réunit et étudie avec bienveillance les œuvres candidates afin d'en extraire une sélection qui formera le corps de l'exposition collective, et au sein duquel il devra attribuer les prix.

Le jury est renouvelé partiellement chaque année, chaque membre ne pouvant siéger plus de 3 années d'affilée.

LIEU

L'exposition se tient à l'Espace d'art contemporain, galerie municipale située quai Amiral Meyer, sur le port de Royan.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Le salon est ouvert à tous, sans restriction géographique.
- Toutes les disciplines de l'art actuel sont éligibles.
- Tout travail artistique doit être original (pas de copie).
- Aucune candidature « sur photo » ne pourra être retenue.

LES PRIX

Parmi les œuvres sélectionnées, le jury désigne :

- Le **Prix de la Ville de Royan**, doté de 1 500€.
- Le **Prix "DS Souchon"** pour la photographie, doté d'un bon pour une formation (à valoir auprès du laboratoire DS Souchon).
- La révélation « **Jeune artiste** » (moins de 18 ans) doté d'un bon d'achat de 100 €
- Le jury se réserve le droit de décerner éventuellement jusqu'à 2 **mentions spéciales**, dotées chacune de 300€.

L'attribution de ces prix est laissée à l'appréciation exclusive du jury dont les décisions sont souveraines, prises à la majorité absolue de ses membres.

Le Prix de la Ville de Royan se voit proposer la possibilité d'organiser une exposition individuelle, en marge de l'édition suivante.

LES DATES D'EXPOSITION

L'édition 2025 de l'exposition Royan-Arts au présent aura lieu

du **SAMEDI 22 NOVEMBRE** au **DIMANCHE 21 DECEMBRE 2025**.

L'exposition est ouverte du mardi au dimanche de 14h30 à 17h30.

CONDITIONS TECHNIQUES

SÉCURISATION DES OEUVRES

Les œuvres doivent garantir toutes les conditions nécessaires en matière de sécurité pour un lieu public et ne doivent présenter aucun danger pour les visiteurs (risque de chute, blessure, coupure, ...)

CHOIX DES MATERIAUX / SUPPORTS / TECHNIQUES

Toute liberté est accordée dans le choix de la matière, du support, du format et des techniques utilisées.

Les œuvres multimedia doivent être fournies avec leur propre matériel de diffusion.

Les œuvres doivent être munies d'un système d'accrochage/de présentation (socle, TV, ...): le candidat se porte garant de la fiabilité.

Les œuvres sont présentées non encadrées à l'exception des photos et aquarelles (marie-louise + cadre neutre), ou lorsque le cadre fait partie intégrante de l'œuvre.

INSCRIPTION

Date limite de candidature : samedi 18 octobre à 17h30

PIÈCES À JOINDRE AVEC L'ŒUVRE ET PAR COURRIEL (bravo.culture@mairie-royan.fr) :

- ✓ le bulletin d'inscription
- ✓ un texte dactylographié expliquant l'interprétation/appropriation du thème et présentant la démarche artistique (1500 signes => 15 à 20 lignes maximum)
- ✓ la photographie de l'œuvre
- ✓ un CV qui sera communiqué au jury après la clôture des délibérations.

La photographie de l'œuvre devra impérativement être envoyée au format **jpeg/png**, en **haute définition** (300 dpi).

Tout dossier incomplet sera écarté des délibérations.

DÉPÔT, RETRAIT ET TRANSPORT DES ŒUVRES

DÉPÔT ŒUVRES + DOSSIER :

- Du mardi 14 au dimanche 19 octobre 2025 de 14h30 à 17h30 à l'Espace d'art contemporain

RETRAIT DES ŒUVRES NON SÉLECTIONNÉES :

- Samedi 22 novembre de 14h30 à 16h30
- Du dimanche 23 au mercredi 26 novembre de 14h30 à 17h30 (sauf lundi)

RETRAIT DES ŒUVRES EXPOSÉES :

- Dimanche 21 décembre de 17h30 à 19h
- Lundi 22 décembre de 9h à 12h

Toute œuvre déposée doit faire mention (au dos) du nom de l'artiste, titre de l'œuvre, sens d'accrochage et valeur d'assurance.

L'envoi et le retour des œuvres par voie postale ne sont pas admis.

Le mode de transport (aller/retour) ainsi que les frais afférents sont à la charge exclusive de l'artiste.

Le dépôt et le retrait des œuvres devront être assurés par les artistes eux-mêmes ou toute personne les représentant munie d'un pouvoir.

La Ville est dégagée de toute responsabilité et dispose à sa guise des œuvres non retirées aux dates précédemment énoncées.

DISPOSITIONS GENERALES

CONDITIONS FINANCIÈRES

L'inscription est gratuite.

Hébergement, restauration et frais de déplacements ne sont pas pris en charge par l'organisateur.

ASSURANCE

Les œuvres sont assurées par la Ville à leur valeur déclarative, à compter de leur réception et jusqu'à leur retrait.

Néanmoins, en cas de dégradation due à un défaut de conception, l'artiste s'engage à effectuer, à ses frais, les réparations qui s'imposent.

USAGE DES DROITS ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'artiste autorise la Ville de Royan à photographier (ou faire photographier) son œuvre, à la filmer (ou la faire filmer), à reproduire les photographies ou films, les présenter au public et en faire usage pour toute utilisation relative au Salon ROYAN – ARTS AU PRÉSENT, quel que soit le moyen technique de reproduction (papier, film, support électronique, numérique...), de diffusion directe ou indirecte (édition, publicité, affichage, exposition, salons ou manifestations divers, presse écrite ou audiovisuelle, Internet, ou tout autre réseau issu des nouvelles technologies de l'information et de la communication), que cette diffusion soit d'accès libre ou payant ; sur tout le territoire français, européen et international ; à l'exclusion de produits destinés directement à la vente.

Il sera fait de ces reproductions un usage non commercial, excepté le catalogue.

La présente cession est consentie à titre gratuit à compter du dépôt de l'œuvre.

L'artiste permet également à la Ville de Royan de transmettre les photographies de leurs œuvres aux organes de presse.

Un catalogue sera édité. Il fera figurer les coordonnées numériques des artistes sélectionnés.

**Cet appel à candidature tient lieu de règlement intérieur.
Toute inscription implique son acceptation intégrale et sans réserve.**

RENSEIGNEMENTS :

Service culture et patrimoine

05 46 39 94 45 / bravo.culture@mairie-royan.fr



FICHE D'INSCRIPTION

A remplir lisiblement et joindre à votre œuvre

Mme

M

Nom / prénom :

Nom d'artiste :

Adresse complète :

.....

Courriel :

Téléphone :

Âge :

Format de l'œuvre :

Titre de l'œuvre :

Techniques mises en œuvre :

Date de réalisation :

Valeur déclarative :

Je soussigné (e),

déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement du salon ROYAN-ARTS AU PRÉSENT.

Date :

Signature :